VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

LEE F. KELLER VS. MRS. HENRY HAAG, ET ALS.

No 90,805—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 3 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 24 janvier 1910 et signé le 28 janvier 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. La magnifique résidence du défunt J. H. Keller, No 3453 rue Magazine, retirée de la banquette, en arrière d'un riche grillage en fer, ayant une large promenade en Schillinger, entouré d'un vivier pour "golf fisher", petits poissons, a un escalier s'étendant à une large verandah sur le devant et sur le côté, ayant un pallier qui s'étend à un vestibule de réception et verandah dans le fond. La maison contient vingt-deux grandes chambres, bien ventilées, quatre chambres à bain, trois offices et "store room" et installations, et il y a un grenier et soubassement. C'est une résidence en bois à deux étages et grenier élevée sur des poteaux pardessus le soubassement, dans le soubassement se trouvent calorifère et laboratoire, ayant bail stationnaire. Dans le fond se trouve une grande écurie maison pour voiture et poulailler; la maison est élégamment fresquée et tapissée partout, construite avec les meilleurs matériaux et bien ouvragée. C'est une résidence complète, convenable pour n'importe qui l'habite. La propriété comprenant tout un îlet situé dans le Sixième District de cette ville borné par les rues Magazine, Camp, Aline et Delachaise, mesurant 164 pieds à la rue Magazine, 137 pieds 2 pouces 5 lignes à la rue Camp sur 304 pieds à la rue Aline et 304 pieds 11 pouces 4 lignes à la rue Delachaise; le terrain est arrangé en jardin et pelouse; le tout présente une apparence imposante et un plus élégant home ne peut se trouver en aucun endroit.

2. La propriété centrale de choix et commerciale, comprenant un magasin en briques à trois étages, No 528 rue Gravier, encoignure Bank Place située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Camp, Natchez et Bank Place. Le lot de terre mesurant 22 pieds 3 pouces à la rue Gravier sur 71 pieds de profondeur et face à la rue Bank Place et entre lignes parallèles, sujet à un bail ci-dessus expirant le 30 septembre 1911 au taux de $1800.00 par an, dans le cour du District Commercial près de la bâtisse de banque Canal Louisiana et du grand édifice de la Whitney-Central National Bank Building, maintenant en construction. Un placement solide, productif et amélioré.

L'a propriété décrite ci-après des Nos 3 à 15 inclusivement, est située dans le Quatrième District de cette ville comprenant l'îlet entier, borné par les rues St. André, Félicité, Sud Robertson et Freret. Les mesures et subdivisions sont d'après un arpentage daté du 26 février 1910 par H. C. Brown, député voyer de ville et sera vendu d'après ledit devis.

Le cottage double en bois à un étage Nos 1801 et 1802 rue Sud Robertson, encoignure Félicité, contenant quatre chambres de chaque côté; le lot de terre est désigné par le No 1, mesurant 34 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Sud Robertson, 105 pieds 1 pouce de profondeur et façade à la rue Félicité, 97 pieds 5 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 8 et 33 pieds 4 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $21 par mois ou $252 par an.

4. Le cottage double en bois à un étage Nos 1804 et 1806 rue Sud Robertson, contenant quatre chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 8 et mesure 35 pieds de face à la rue Sud Robertson, 97 pieds 5 pouces sur la ligne de division du lot No 9, 89 pieds 6 pouces sur la ligne de division du lot No 7, et 34 pieds 2 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $20.00 par mois ou $240.00 par an.

5. Le cottage double en bois à un étage Nos 1810 et 1812 rue Sud Robertson, contenant quatre chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 7 et mesure 36 pieds 1 pouce de face à la rue Sud Robertson, 89 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 8; 81 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 6, et 39 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $20.00 par mois ou $240.00 par an.

6. Le cottage double en bois à un étage Nos 1814 et 1818 rue Sud Robertson, coin St André, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 6 et mesurant 40 pieds 11 pouces de face à la rue Sud Robertson, 72 pieds 2 pouces de profondeur et façade à la rue St André, 81 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 7, et 43 pieds 8 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

7. Le cottage simple en bois à un étage, No 2411 rue St-André, encoignure de la rue Freret contenant 4 chambres, le lot de terre est désigné par le No 1 et mesure 32 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue St-André, 86 pieds de profondeur et façade à la rue Freret, 81 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 2 et 9 pieds et 10 pouces sur la ligne du fond, loué au taux de $10.00 par mois ou $120.00 par an.

8. Le cottage double à un étage en bois Nos 2413-2415 rue St-André, contenant 4 chambres de chaque côté; le lot de terre est désigné par le No 4 et mesure 39 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue St-André, 81 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne le divisant du lot No 1; 78 pieds 10 pouces sur la ligne le divisant du lot No 3 et 39 pieds 7 pouces en largeur sur la ligne du fond. A louer au taux de $20 par mois ou $240 par an.

9. Le cottage double en bois à un étage Nos 2417 et 2419 rue St-André, contenant 4 chambres de chaque côté, le terrain est décrit par le No 3, et mesurant 40 pieds de face à la rue St-André, 78 pieds 10 pouces sur la ligne le divisant du lot No 2, 75 pieds 5 pouces sur la ligne le divisant du lot No 4 et 40 pieds 2 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

10. Le cottage double en bois à un étage Nos 2421 et 2423 rue St-André, contenant 4 chambres de chaque côté, le terrain est désigné par le No 4, et mesure 40 pieds de face à la rue St-André la même largeur sur la ligne du fond, 75 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 3, et 72 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 3. Loué au taux de $20.00 par mois ou $240.00 par an.

11. Le cottage double en bois à un étage, Nos 2425 et 2427 rue St-André, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 5 et mesure 40 pieds de face à la rue St-André, 72 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 4, 70 pieds 4 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Sud Robertson et 45 pieds 2 pouces en largeur sur la ligne du fond et loué au taux de $18.00 par mois ou $216.00 par an.

12. Le cottage double à un étage, 2400 et 2402 rue Félicité encoignure Freret, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 13 et mesure 37 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Félicité, 82 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur et façade à la rue Freret, 80 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne le divisant du lot No 12 et 53 pieds 3 pouces et 4 de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

13. Le cottage double en bois à un étage Nos 2406 2408 rue Félicité contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 12 et mesure 39 pieds 1 pouce de face à la rue Félicité sur 80 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles, et 38 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

14. Le cottage double en bois à un étage Nos 2410 et 2412 rue Félicité, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 11 et mesure 39 pieds de face à la Félicité sur 80 pieds, 3 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles et 38 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué $20 par mois ou $240 par an.

15. Le cottage double en bois à un étage, Nos 2416 et 2418 rue Félicité, contenant 4 chambres de chaque côté; le lot de terre est désigné par le No 10 et mesure 38 pieds 11 pouces de face à la rue Félicité sur 80 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 11, 80 pieds 7 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Sud Robertson et 38 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond; loué au taux de $20.00 par mois ou $240.00 par an. Les propriétés sont louées à une bonne classe de locataires et sont un placement sûr et productif.

16. Le cottage double en bois à un étage produisant Nos 2526 et 2528 rue St-André, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-André, Joséphine, Robertson et Magnolia, contenant 4 chambres de chaque côté; le lot de terre mesure, plus ou moins, 39 pieds, 7 pouces et 4 lignes de face à la rue St André sur 67 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Loué au taux de $20.00 par mois ou $240.00 par an. Dans un bon voisinage où les propriétés sont bien louées et près de plusieurs lignes de chars.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans par billets spécialement garantis par hypothèques et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées et les polices devant être transmises aux porteurs des billets, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurités, les taxes de 1910 devant être assumées par les acquéreurs au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Les actes de ventes pardevant W. J. Formento, notaire, aux frais des acquéreurs.

MERRICK & LEWIS,
PHILIP GENSLER,
RALPH J. SCHWARTZ,
TESSIER & FORMENTO avocats.
30 jan—30—fév 6 13 20 27—mars 3

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

EXCELLENTE OCCASION

—POUR—

S'Embarquer dans un Bon Commerce

GEORGE B. MATTHEWS & SON vs SOUTHERN ITALIAN PASTE FACTORY, LTD.

No 88,413, Cour Civile de District, Division "B".

Les Comptes Courants et Effets Mobiliers de la Southern Italian Paste Factory, Ltd,

—CONSISTANT DE—

Machines, Meubles de Bureau et Installations, Cheval et Wagon, Fonds de Magasin, Balances, Elévateurs, etc., et., le Tout d'après l'Inventaire à Nos Bureaux, No 322 rue Baronne.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—VENDREDI, le 4 mars 1910, à 11 heures a. m., sur les lieux 603-606 rue St. Peters, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre rendu par l'Hon Fred D. King, juge de la Division B de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le troisième jour de janvier 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Les comptes courants et effets mobiliers de la Southern Paste Factory Ltd, le tout d'après l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus mentionnée.

Conditions—Comptant.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

Saunders, Dufour & Dufour, Henry Mooney, Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats pour le requérant.
20 fév—20 27—mars 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

William T. King vs Williams Package Co., Ltd.

No 90,468—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

VENTE DE RECEVEUR.

Les effets mobiliers de Williams Package Co., Ltd, se composant de mulets, wagons, harnais, coffre-fort, bureaux, livres, boîtes, dés, etc.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur—Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Immobilières, No 311 rue Baronne, MERCREDI, 2 mars 1910, à midi, en vertu d'un ordre signé le 3 février 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans la susdite affaire et sus-numérotée:

Les effets mobiliers de la Williams Package Co., Ltd, le tout selon un inventaire enregistré dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.

Clegg, Quintero & Gidière, avocats du receveur. 19fév—19 20 27—mars 2

UTILE -- INSTRUCTIVE -- JOLIE

LA

"PENDULE EMPIRE"

DE

S. SMITH & FILS

Donne l'**HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE**; Globe colorié; base travaillée avec goût.

Prix £3 3s. Plus grande, 15 pouces £6 6s

Ecrivez pour demander qu'on vous envoye catalogue de Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

6 juin—1an

VENTES A L'ENCAN.

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Cottage Simple, No 924 rue Nord Tonti.

Entre les rues Dumaine et St Philippe.

JEUDI, le 24 mars 1910 à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

John F. Miquet vs Frank Miquet et als.

No 91,372—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Div. A.

PAR CARRERE & KEENEY—Ernest A. Carrère, encanteur, bureau No 805 rue Perdido — JEUDI, le 24 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 2 février 1910, et signé du 14 février 1910, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé, étant et s'étendant dans le Douzième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues Tonti, Dumaine, St-Philippe et Miro, désigné par le No cinq et mesurant, en mesure américaine trente pieds de face à la rue Tonti, quatre-vingt-dix pieds au pouce et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot trois, et cent pieds neuf pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du lot six, et trente-et un pieds six pouces et quatre lignes en largeur dans le fond, d'après un plan dressé par J. A. Pueyo, le 24 décembre 1844, et déposé en l'étude de Félix Percy, ancien notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur ledit lot de terre et tous les droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Deuxième—Une certaine portion de terre située, étendant et étant dans le même district que le lot ci-dessus, faisant partie des deux lots de terre désignés par les Nos Dix et onze sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté du 17 janvier 1859, déposé en l'étude de E. I. Bonny, un notaire de la ville de la Nouvelle-Orléans. Ladite portion de terre commençant à une distance de cent cinquante pieds de la rue Miro et ayant sur la ligne parallèle à la rue Miro et séparant ladite portion de terre de la balance dessdite deux lots, soixante treize pieds au pouce, plus ou moins en largeur, quarante-deux pieds plus ou moins sur la ligne sur le côté de la rue St Philippe et parallèle à cette rue, et soixante-dix pieds aussi plus ou moins sur la ligne du côté de la rue Dumaine et parallèle à cette rue, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, prescriptions et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois à un étage, avec chemin pour voiture, et contenant 5 chambres, galerie dans la cour, qui est très grande, il y a une écurie, hangar, etc., portant le numéro municipal 924 rue Tonti.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans en billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les loyers devant appartenir au vendeur jusqu'à la date de la signature de l'acte de vente. L'acquéreur devant assumer le paiement au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes de l'année 1909, et les frais de tous certificats et de l'acte de vente pardevant A. J. Cuneo notaire, enrégistré et recordé en ce 2 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur, 806 rue Perdido,
20 fév—20 27—mars 6 13 21 22 23 24

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Bons Terrains pour Bâtir

Diverses Portions

TROISIEME DISTRICT.

SUCCESSION DE LOUIS B. REY.

No 67,640—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL ET PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet.

MARDI, le 1er mars 1910, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 20 janvier 1910 et signé le 26 janvier 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premier—Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Roch, Musique, Grant et Miro, désigné comme lot No trois, mesurant 32 pieds de face à la rue St-Roch sur une profondeur de 105 pieds.

Deuxième—Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1063, compris dans les rues St-Roch, Musique, Grant et Miro, désigné par le No un, mesurant 32 pieds de face à la rue St-Roch sur 105 pieds de profondeur, ledit lot formant l'encoignure des rues Grant et St-Roch.

Troisième—Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1063, comprenant les rues St Roch, Grant, Music et Miro, désigné comme lot No Deux, et mesurant 32 pieds de face à la rue St Roch, sur une profondeur de 105 pieds entre lignes parallèles.

Quatrième—Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1374, comprenant les rues St Antoine, Bourbon, Law et Dorgenois, désigné par le No Un, et mesurant 32 pieds de face à la rue St Antoine sur 128 pieds de profondeur et formant l'encoignure de la rue Law.

Cinquième—Quatre certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1382, compris entre les rues St-Roch, Music, Law et Dorgenois, désignés comme lots Nos 8, 12, 13 et 14; ledit lot No 3 mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue St-Roch sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces; lot No 12 mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Music sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et formant le coin des rues Music et Law; lots Nos 13 et 14 mesurant chacun 31 pieds 4 pouces de face à la rue Music sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces.

Sixième—Six certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1384, comprenant les rues Arts, Painters, Dorgenois et Law, désignés comme lots Nos Un à Cinq et Vingt-quatre, lesdits lots Nos Un à Cinq, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Arts sur une profondeur de 122 pieds 8 pouces, et formant l'encoignure des rues Arts et Dorgenois. Le lot No 24 mesurant 32 pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de 159 pieds 11 pouces.

Septième—Seize certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 72 (maintenant 2576), borné par les rues Bolivar, Manuel, Tricou et Hancock, et numérotés 1, 2, 3, 4, 6, 10, 17, 18, 19, 20, x1, x2, 23, 24, 25 et 26, mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Les lots Nos 1, 2, 3, 4 et 6 chacun 29 pieds 10 pouces de face à la rue Bolivar sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles; le lot No 10 mesure 29 pieds 6 pouces de face à la rue Hancock sur une profondeur de 131 pieds 1 pouce entre lignes parallèles; les lots Nos 17 à x2, inclusivement, mesurent 29 pieds 10 pouces de face à la rue Manuel sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles; les lots Nos 23, 24, 25 et 26 mesurent chacun 29 pieds 6 pouces de face à la rue Tricou sur une profondeur de 131 pieds 1 pouce entre lignes parallèles; le lot No 1 formant l'encoignure des rues Tricou et Bolivar; le lot No 22 formant l'encoignure des rues Tricou et Manuel. Le tout d'après un plan de G. Devell, voyer, le 6 octobre 1836.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, payable en un et deux ans, représenté par billet ou billets de l'acquéreur ou des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement garantis par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spéciale; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer au dessus et en plus de leur enchère le paiement des taxes d'Etat et de Ville pour 1909 et 1910. Les actes de vente devant être passés pardevant Alphonse J. Cuneo, notaire, aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs. 10 pour cent comptant requis au moment de l'adjudication.

J. B. Rosser, Richard Lyons, avocats.
29 jan—29—fév 6 13 20 27—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Willam T. King vs Williams Package Co., Ltd.

No 90,468—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

VENTE DE RECEVEUR.

Les effets mobiliers de Williams Package Co., Ltd, se composant de mulets, wagons, harnais, coffre-fort, bureaux, livres, boîtes, dés, etc.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur—Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Immobilières, No 311 rue Baronne, MERCREDI, 2 mars 1910, à midi, en vertu d'un ordre signé le 3 février 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans la susdite affaire et sus-numérotée:

Les effets mobiliers de la Williams Package Co., Ltd, le tout selon un inventaire enregistré dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.

Clegg, Quintero & Gidière, avocats du receveur. 19fév—19 20 27—mars 2

VENTES A L'ENCAN

Freed & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

Encoignure Commerciale de Valeur, No 1101 rue Marengo, encoignure Chestnut.

Occupé comme épicerie et laiterie et résidence louer à bail $35 par mois, jusqu'au 1er octobre 1910.

Succession de Mme Cec le J. Smith, veuve de Francis A. Lambert.

No 91,839—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR FREED & Co.—A. A. Freed, Encanteur — MERCREDI, le 23 février 1910, à midi, à notre Bureau 838 rue Gravier, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 21 janvier 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 286, borné par les rues Marengo, Coliseé (autrefois Plaquemine), Chestnut et Constantinople, désigné comme lot No un, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Marengo et Chestnut, la résidence porte le numéro municipal 1101 rue Marengo.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale, lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1910; l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

FREED & CO., Encanteur et
Agent de Propriétés Foncières,
838 rue Gravier.
23 jan—23 30—fév 6 13 20 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion pour Faire un Placement de Première Classe

COTTAGE DOUBLE,

809-11 Rue Piété, entre Dauphine et Bourgogne.

Succession de Mme Bridget Mullens.

No 91,724—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR FREED & CO.—A. A. Freed, Encanteur—MERCREDI, le 23 février 1910, à midi, à notre bureau, 838 rue Gravier, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé de 21 janvier 1910 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et appartenances, ou de quelque façon en dépendant situé dans l'îlet borné par les rues Piété, Dauphine, Craps maintenant Bourgogne et Désire, dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans et mesurant en mesure américaine, trente deux pieds de face à la rue Piété sur une profondeur entre lignes parallèles de cinquante six pieds, étant la portion de devant du lot No 13, acquis par la défunte après la mort de son premier époux et avant son deuxième mariage.

Les améliorations sont connues comme Nos 809-11 rue Piété, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale, lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1910; l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

FREED & CO.,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières,
838 rue Gravier.
23 jan—23 30—fév 6 13 20 23

Stroudback & Stern.

SUCCESSION DE HERMAN GRAY, SR.

No 88,599—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—Div. B.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage de Choix Double,

931 et 933 rue Bordeaux,

Entre les rues Camp et Magasins.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 17 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et signé en cour ouverte, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bordeaux, Camp, Magasin et Valence, commençant à une distance de quarante-sept pieds cinq pouces du coin des rues Bordeaux et Camp, et mesurant trente pieds de face à la rue Bordeaux sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

La propriété ci-dessus est désignée par les Nos municipaux 931 et 933 rue Bordeaux.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 4 chambres, cour, hangar, citerne, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, représentée par billets de l'acquéreur payables en un et deux ans après date avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis dans leur paiement par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer les taxes de 1910 et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et de prendre la police d'assurance.

L'acte de vente pardevant George J. Unterreiner, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

13 fév—13 20 27—mars 6 13 17

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour effectuer un Partage

Cottage Double de Choix.

Nos 823-825 rue Clouet.

Entre les rues Bourgogne et Dauphine.

In re Joseph Martino vs Nicole Martino et als.

No 91,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI, le 24 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en Cour ouverte le 14 février 1910 et signé en Cour ouverte le 18 février 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant, situé dans le Faubourg Clouet, maintenant Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Clouet, Bourgogne et Dauphine, désigné par le No Un sur un plan de L. Surgi daté du 14 juillet 1835 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire, lequel dit lot mesurant en mesure américaine trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Clouet entre les rues Craps (maintenant Bourgogne) et Grands Hommes (maintenant Dauphine) sur cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Acquis Livre des Transferts 23 folio 328.

Les améliorations comprennent un joli cottage double subdivisé en cinq grandes et une petite chambre de chaque côté, ensemble avec maison dans le fond, citerne, cour et allées pavées, près des écoles, églises et du marché Zengel, un voisinage bien habité. Propriété productive et de bons revenus.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant William Renaudin, notaire. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1910, en plus et au-dessus du montant de l'adjudication. Un dépôt de dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Asahel W. Cooper, avocat pour le demandeur.

J. V. & L. V. Guillotte et B. B. Howard, avocats pour le défendeur.
20 fév—20 27—mars 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain d'encoignure à Carrollton.

Succession de Adelaïde Wilmer, veuve de Jean Baptiste.

No 92,158—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI, le 17 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, daté du 9 février 1910, dans l'affaire de la succession de Adelaide Wilmer, veuve de Jean Baptiste, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, ancienne ville de Carrollton, dans l'îlet borné par les rues Washington, maintenant Fern Huitième, maintenant Spruce, Burdette et Cypress, maintenant Panola. Ledit lot forme l'encoignure des rues Washington et Fern et Cypress, maintenant Panola, et mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur et façade à la rue Cypress, maintenant Panola, de 120 pieds.

Conditions de la vente—Comptant.

L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes dûes et exigibles en 1910. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Charles I. Denechaud, notaire.
13 fév—13 20 27—mars 6 13 17

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Hermann G. Pohlmann et als vs le Mineur Frederick D. Wendt et als.

No 91,933—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 24 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 janvier 1910 et signé le 20 janvier 1910 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et d'un ordre homologuant la procédure de la réunion de famille tenue pardevant Scott E. Beer, notaire, le 21 janvier 1910 signé par l'Hon E. K. Skinner, juge de la susdite cour, Division C, et d'un autre ordre de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, daté du 21 janvier 1910, homologuant la procédure de la réunion de famille tenue pardevant Scott E. Beer, notaire, le 21 janvier 1910, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignée par le No 1806 rue Sixième, et comprenant un cottage simple avec bâtisse dans le fond à deux étages contenant environ 12 chambres, chambre à bain, etc., située dans le Quatrième District de